

# COMMUNE D'OUFFET

## Conseil communal

Conformément aux articles L1122-11 et L1122-12 du CDLD, nous avons l'honneur de vous inviter à la **réunion du Conseil communal** qui se déroulera le **lundi 17 janvier 2022 à 18H00'**.

**Vu les conditions sanitaires, le Conseil sera organisé en présentiel à la Salle aux Oies, rue aux Oies n°2.**

*Pour mémoire, avant l'ouverture de la séance formelle du Conseil communal, il y a le 1/4 d'heure des Ouffetois.*

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

### **ORDRE DU JOUR.**

Première convocation.

#### **SEANCE PUBLIQUE :**

- 1) Composition du Collège communal – Prise d'acte d'un avenant au pacte de majorité – Prestation de serment du nouvel échevin.
- 2) Présentation de la Charte de la Ruralité – Adoption : décision à prendre
- 3) INTRADEL – Plan d'action zéro déchet 2022 – Actions proposée par INTRADEL : décision à prendre.
- 4) Asbl TERRE – Renouvellement pour une durée de 2 ans de la convention pour la collecte des textiles ménagers : décision à prendre.
- 5) Parc Artisanal – Parcelle cadastrée Ouffet, 1ère Division, section I n°35s (lot 2) – Vente à la S.P.R.L Foxyweld – Approbation du projet d'acte : décision à prendre.
- 6) Travaux d'égouttage rue de l'Eglise – Marché conjoint AIDE, CIESAC, Cne d'OUFFET (décisions du Conseil communal des 10/08/2021 et 15/11/2021) – Approbation du rapport l'adjudication : décision à prendre.
- 7) Règlement complémentaire de circulation routière – rue des Pahys - Etablissement d'un passage pour piétons à hauteur du carrefour avec la rue Mognée : décision à prendre
- 8) Règlement complémentaire de circulation routière – Rue Préalle – Priorité de passage au niveau des dispositifs rétrécissant la chaussée en entrée d'agglomération, côté Béemont : décision à prendre
- 9) Police : divers arrêtés pris depuis le 16/12/2021 – Ratification : décision à prendre.

#### **SEANCE A HUIS CLOS :**

- 10) Demande(s) de concession de terrain de sépulture : décision(s) à prendre.

Ouffet, le 07 janvier 2022.

Par le Collège,

Le Directeur général,  
(S) Henri LABORY

Le Bourgmestre,  
(S) Caroline MAILLEUX